Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 029-212902845-20260710-DELIB2026_58-DE

10 Juillet 2026
Délibération n° 2026/58

MAIRIE DE TREFFIAGAT
Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Tarifs périscolaires 2026 - 2027

L'an deux mil vingt-six, le dix juillet, le Conseil Municipal de la commune de TREFFIAGAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Nathalie CARROT-TANNEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : le 03 juillet 2026

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice à l'exception de M. Pierre LE CORRE ainsi que de Mme Murielle GUIZIOU, Mme Sylvie POCHAT, M. Pascal LOUSSOUARN et M. Stéphane BERGES ayant respectivement donné procuration à M. Pascal GUICHAOUA, M. Daniel LE PRAT, M. Jean-Luc BILLIEN et Mme Nadège HENAFF.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc BILLIEN

Le Conseil Municipal de Treffiagat, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, **ADOPTE** les tarifs périscolaires 2026 – 2027 tel que détaillés ci-après :

Tarifs de cantine 2026 - 2027

Quotient familial	**Tarif unitaire du repas**
QF de 0 à 1050	1 €
QF de 1051 à 1400	2.50 €
QF de 1401 et +	3.10 €

A partir de la rentrée, les familles et organismes chargés de l'accueil des enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance bénéficieront pour les repas de ces derniers du tarif de cantine minimum à 1 €.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 029-212902845-20260710-DELIB2026_58-DE

Tarifs d'accueil de loisirs 2026 - 2027

Tarifs 2026 - 2027 Accueil de loisirs Treffiagat			
Accueil avant 08h30 : 1.00 € Accueil après 17h30 : 1.00 €			
Quotient familial	Journée avec repas	1/2 Journée avec repas	1/2 journée sans repas
QF jusqu'à 650	7.00 €	4.00 €	3.50 €
De 651 à 840	9.00 €	5.20 €	4.50 €
De 841 à 1050	11.50 €	7.00 €	6.00 €
De 1051 à 1260	14.00 €	9.00 €	7.00 €
De 1261 à 1680	16.50 €	11.00 €	8.00 €
Supérieur à 1680	19.00 €	13.00 €	9.00 €

Tarifs de garderie 2026 - 2027

1.00 € par matinée
1.20 € par soirée (goûter compris).

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Nathalie CARROT-TANNEAU

Voies et délais de recours : en application des articles R.421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien-3, Contour de La Motte-CS44416-35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du Code des relations entre l'Administration et le Public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif ».